

DELIBERATION N° 2023.03.10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjointes ;

Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Théo VANENGELANDT, Maurice VANDEWALLE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Fabrice VAN BELLE, ayant donné procuration à Olivier MORVAN

Fabienne MEPLON, ayant donné procuration à Guillaume LIETARD

Était absent excusé :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo VANENGELANDT a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.03.10

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DES AÎNÉS

M. LE MAIRE RAPPELLE que dans le cadre de sa politique envers les aînés, la commune de Vendeville propose chaque année des sorties dites « traditionnelles », réservées aux aînés vendevillois de 62 ans et +.

La commission des aînés propose une programmation de sorties et d'activités variées afin de répondre aux centres d'intérêt de chacun ; l'objectif étant de permettre aux aînés de conserver et/ou de développer des liens.

Pour participer à ces temps de rencontres, il suffit d'être vendevillois, d'avoir 62 ans et + et de se faire connaître auprès de la mairie. Une invitation est envoyée à chaque activité programmée ;

Une participation financière peut-être demandée ou non en fonction du coût de l'activité. Afin d'uniformiser cette participation et à compter du 1^{er} janvier 2023, il est proposé de fixer cette participation comme suit :

- Voyages, sorties en bus ou activités hors de Vendeville | 10€ par personne
- Spectacle, repas, atelier fait sur Vendeville ... | 5€ par personne
- Certaines activités peuvent être gratuites lors de la Semaine Bleue, lors des fêtes de fin d'année ou en fonction du coût de l'activité et/ou sortie et sera à l'appréciation de la commission des aînés.

Ces participations financières seront à régler directement à la mairie par chèque à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville ou en espèce. En cas d'absence à l'activité, le remboursement de la personne inscrite sera possible sur présentation d'un justificatif.

Cette demande de participation a deux objectifs :

- Le maintien de la qualité des prestations, tout en répondant au souhait d'économie
- Le respect par les participants de leur engagement

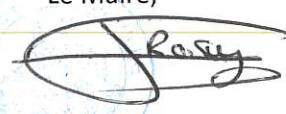
M. Le Maire propose au Conseil Municipal, **de voter cette tarification** à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer la nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2023 A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 3 avril 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY